

VOTATION CANTONALE

12 mars 2023



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/votations/20230312/

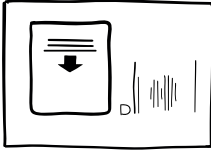


Les textes ont été traduits et rédigés
par textocreativ SA
et le collectif « Out of the box factory »
selon les règles européennes
du langage facile à lire
et à comprendre.
Ils ont été relus par des relecteurs
avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création
de cette brochure ?

Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri,
Sarah, Stanislas, Stéphane.

DICTIONNAIRE



Matériel de vote

On reçoit une grande enveloppe par la poste.

Dans cette enveloppe on trouve le matériel de vote.



Carte de vote

Sur la carte de vote

- il y a **votre adresse**

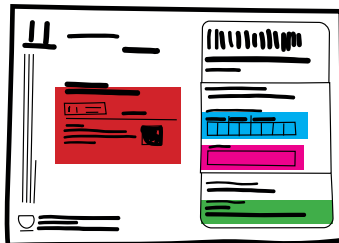
- **le nom du local de vote**

Vous devez écrire

votre **date de naissance**

en bas à droite.

Vous devez **signer** la carte.





Bulletin de vote

Un bulletin de vote est un papier.

On donne ce papier
aux gens pour voter.



Voter

Donner son avis.

Faire un choix.

On écrit son choix
sur le bulletin de vote.

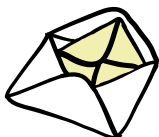


Enveloppe de vote

L'enveloppe de vote est
une petite enveloppe jaune.



On a écrit son choix
sur le bulletin de vote.
On met le bulletin de vote
dans la petite enveloppe jaune.

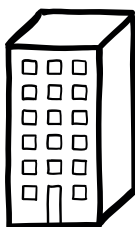


Vote par correspondance

On met l'enveloppe de vote
dans la grande enveloppe blanche.



On envoie la grande enveloppe
par la poste.



Local de vote

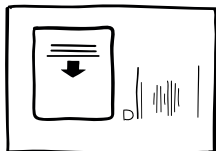
Un local de vote est un bâtiment
pour aller voter.

Le nom du local de vote
se trouve sur la carte de vote.

L'adresse du local de vote
se trouve sur internet.

www.ge.ch/votations/20230312/

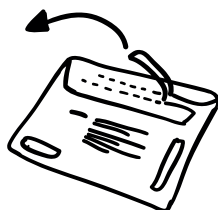
À VOTRE SERVICE



Vous avez reçu par la poste
une grande enveloppe blanche.

Ouvrez l'enveloppe avec soin.

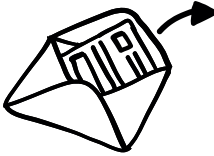
On va la réutiliser après.



Il y a une marque
sur l'enveloppe pour l'ouvrir.

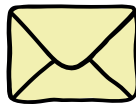
Il faut tirer la languette
pour ouvrir l'enveloppe.

Dans cette enveloppe blanche
il y a plusieurs documents.



Sortez les documents.

Ces documents sont
le matériel de vote.



Mettez les documents sur
une table.



**Est-ce que vous avez
tous les documents ?**



☐ carte de vote



☐ bulletin de vote



☐ petite enveloppe jaune



☐ brochure blanche

Vous n'avez pas tous les documents.
Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au
numéro 022 546 52 00

du lundi 20 février 2023 jusqu'au
vendredi 10 mars 2023 de 8h à 12h
et de 14h à 16h30

le samedi 11 mars 2023 de 8h à 12h

le dimanche 12 mars 2023 de 10h à 12h

On vous dira
ce que vous devez faire.

COMMENT VOTER ?



Pour voter
Prenez le bulletin de vote.

Oui	Non
☒	☐

Si **vous êtes d'accord**
Vous faites une croix
dans la case oui.

Oui	Non
☐	☒

Si **vous n'êtes pas d'accord**
Vous faites une croix
dans la case non.

Oui	Non
☐	☐

Si **vous ne savez pas**
Vous ne faites pas de croix ou

Oui	Non
☒	☒

vous faites deux croix.

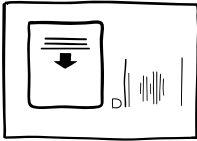
Pour envoyer votre bulletin



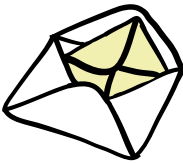
Mettez votre bulletin de vote dans la petite enveloppe jaune.



Fermez la petite enveloppe jaune.



Prenez la grande enveloppe blanche.



Mettez la petite enveloppe bleue dans la grande enveloppe blanche.

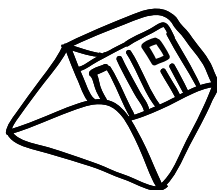


☐ Prenez votre carte de vote.

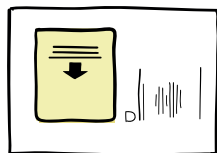


☐ Écrivez
votre date de naissance
dans le rectangle du milieu.

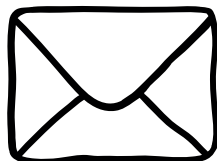
☐ Signez votre carte de vote.



☐ Mettez votre carte de vote
dans la grande enveloppe
blanche.



☐ L'adresse
du service des votations
doit se voir
dans la fenêtre transparente.



☐ Fermez
la grande enveloppe blanche.

OÙ ET QUAND VOTER ?

Vous avez trois possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote

- Voter par correspondance

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.

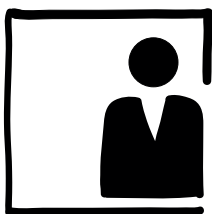


Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres **jusqu'au jeudi 9 mars 2023.**

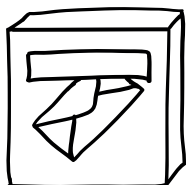
Attention à l'horaire.

Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.

**- Voter au service
des votations
(du lundi au samedi)**

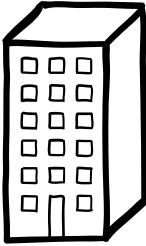


**du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h30**
Amenez la grande enveloppe
blanche au service des votations
rue des Mouettes 13.



**jusqu'au samedi 11 mars
à midi**
Amenez la grande enveloppe
blanche dans la boîte aux lettres
du service des votations
rue des Mouettes 13.

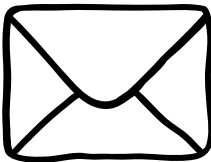
**- Voter au local de vote
(le dimanche)**



**le dimanche 12 mars
entre 10h et 12h.**

Allez au local de vote.
Apportez votre enveloppe
blanche au local de vote.

**Pour aller au local de vote
vous prenez avec vous**



la grande enveloppe blanche
avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir
des changements de dernière minute.
Vous trouvez les changements sur internet
www.ge.ch/votations/20230312/

SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)

Des choses sont interdites.
La loi dit
que vous pouvez être puni.



Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote
de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un
ou des bulletins

Chancellerie d'État
Service des votations
et élections
Rue des Mouettes 13
Case postale 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch